

# La coopération éducative franco-chinoise

## 1. Le système éducatif chinois et ses enjeux

La Chine populaire s'est fixé deux priorités majeures en matière éducative à l'horizon du 21<sup>ème</sup> siècle : la généralisation d'un cursus sur neuf ans et la suppression de l'illettrisme.

Gratuite dans les établissements publics et obligatoire jusqu'à l'âge de quinze ans, la scolarité des jeunes Chinois comprend deux cycles qu'ils intègrent après un passage en maternelle.

L'enseignement primaire, qui accueille 134 millions d'élèves dans 582 000 écoles, dure six ans. Sur l'ensemble du territoire chinois, près de trois millions d'enfants relevant de l'enseignement primaire ne seraient pas scolarisés. L'accès au secondaire se fait sur concours.

L'enseignement secondaire, divisé en deux cycles de trois ans, est assez semblable à nos collèges et lycées.

- Collèges : 55 millions d'enfants fréquentent les 654 000 collèges du pays. L'anglais, obligatoire depuis 1984, y est première langue vivante. Environ 50% de ces élèves intègrent le lycée.
- Lycées : 25 millions de jeunes Chinois suivent le cursus de trois ans du lycée. On notera que plus de 60% d'entre eux fréquentent des établissements techniques et professionnels. L'esprit de compétition est fortement encouragé dans les lycées car la vocation des élèves est d'entrer à l'université en réussissant un concours d'entrée extrêmement sélectif (11% de réussite).

## 2. Le cadre institutionnel de la coopération

Un "arrangement administratif entre le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française et le ministre de l'Education de la République populaire de Chine" a été signé le 18 mars 2002, couvrant une période de quatre ans.

## 3. L'état de la coopération

La coopération scolaire franco-chinoise reste modeste lorsqu'on rapporte les effectifs concernés à la population scolaire globale du pays. Elle ne porte pas, pour l'essentiel, sur l'enseignement de notre langue qu'apprennent quelque 3 000 élèves dans 28 établissements répartis sur l'ensemble du territoire chinois. On se trouve donc face à un cas de figure singulier : il y a davantage de jeunes Français qui apprennent le chinois en France (10 000 élèves recensés à la rentrée 2005-2006) que de jeunes Chinois étudiant le français en Chine. Ces chiffres modestes tiennent en partie au fait que l'anglais figure comme matière obligatoire à l'entrée à l'université, alors que le français n'est pas matière d'examen.

### 3.1. Formation méthodologique d'enseignants du primaire "La main à la pâte"

En juin 2002, le rectorat de l'Académie de Nankin, mandaté par le ministère chinois de l'Education et l'Académie des sciences ont signé une déclaration d'intention sur l'opération "La main à la pâte". Cette signature faisait suite à une visite en Chine d'une délégation conduite par Georges Charpak. Les autorités chinoises se sont montrées très intéressées

par la pédagogie des sciences telle qu'elle est proposée dans cette approche qui accorde une grande place au raisonnement déductif et à la prise de parole par l'élève. "La main à la pâte" est aujourd'hui mise en œuvre dans plusieurs provinces de Chine. Un nouvel accord est en cours de signature entre le ministère français de l'éducation et l'Académie des sciences d'un côté, le ministère chinois de l'éducation et le Centre national chinois pour l'éducation scientifique et technologique de l'autre, qui élargira encore le champ de la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'enseignement scientifique.

### **3.2. Accueil de jeunes Chinois dans les classes préparatoires scientifiques**

Ce programme éducatif d'excellence a bénéficié en 2005, dans le cadre de l'année de la France en Chine, d'un soutien et d'un financement accru de notre ministère et du comité d'honneur des années croisées France - Chine.

L'objectif est désormais de permettre chaque année à 50 lycéens chinois d'excellent niveau en mathématiques de poursuivre deux années de formation supérieure dans des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles d'ingénieur (CPGE, filière MPSI).

Les séjours en France sont financés en totalité par la partie chinoise, le plus souvent par les familles (entre 1 500 et 2 000 €/an).

### **3.3. Enseignement des langues**

Le comité mixte Education du 2 novembre 2004 avait enregistré l'accord de principe des ministères de l'éducation français et chinois pour la création d'un dispositif spécifique d'enseignement franco-chinois dans l'enseignement secondaire français.

Ce projet comporte deux volets : l'élaboration d'une certification franco-chinoise déconnectée d'un cursus spécifique et créée à partir d'un référentiel commun de compétences et la création de sections internationales de chinois.

Le dernier volet permettrait de répondre plus directement à la demande exprimée par la Chine, relayant en partie la demande de la communauté franco-chinoise installée sur le territoire français.

### **3.4. Formation professionnelle**

Une coopération prometteuse s'est mise en place dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des services avec un groupe de lycées hôteliers français. Le développement de l'industrie touristique et hôtelière en Chine suscite une forte demande de personnels dans ce domaine, que la perspective des Jeux olympiques de 2008 ne peut que renforcer.

Signalons enfin que de nombreuses délégations de responsables chinois viennent s'informer très régulièrement sur divers aspects du fonctionnement de notre système éducatif : décentralisation, évaluation, gestion des établissements, nouvelles technologies éducatives, formation continue et inspection. La réforme actuellement en cours, qui se propose de décentraliser et déconcentrer le système éducatif chinois, devrait faciliter la promotion du savoir-faire français dans ces domaines.